

Description

Le ou la médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique (gynécologue obstétricien) traitent tous les problèmes inhérents au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la prévention des maladies (infections, cancers, etc.) de l'appareil reproducteur de la femme. Ils prodiguent les soins liés à la grossesse, à l'accouchement et au post-partum, en prescrivant les médicaments ou les traitements appropriés et en pratiquant les interventions obstétricales ou chirurgicales nécessaires. Le ou la médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique dispensent également des conseils au sujet de la contraception, des troubles menstruels, des problèmes de fertilité, de la ménopause, etc.

Leurs principales activités consistent à :

En gynécologie

- recevoir des patientes en consultation et les interroger sur leur histoire médicale, les symptômes ressentis, etc.;
- pratiquer un examen classique pour dépister les affections, si nécessaire faire des examens complémentaires (frottis, biopsies, hystérogographie, échographie pelvienne, etc.);
- prescrire des méthodes contraceptives (pilules), mettre en place des stérilets, des implants contraceptifs, etc.;
- proposer des traitements hormonaux contre les troubles de la ménopause;
- diagnostiquer les maladies (infections vaginales, herpès, tumeurs malignes, etc.), établir un plan de traitement médicamenteux et/ou chirurgical et en assurer le suivi;
- procéder à diverses interventions opératoires sur l'utérus (hystérotomie, etc.), le vagin, les seins (opérations de la glande mammaire), etc.;
- assister d'autres médecins lors d'interventions chirurgicales techniquement difficiles;
- participer à la chirurgie reconstructive sur les organes génitaux et les seins;

En obstétrique

- poser un diagnostic de grossesse: observer les sécrétions vaginales, palper l'utérus, pratiquer une échographie, etc.;
- surveiller l'évolution de la grossesse au cours des mois (échographies, analyses sanguines, palpation, etc.), dispenser des conseils sur l'hygiène de vie (alimentation, sport, etc.), assurer un soutien psychologique;
- dépister les grossesses à risque et les maladies génétiquement transmissibles, expliquer les tests aux parents, répondre à leurs interrogations;
- surveiller et superviser la conduite des accouchements;
- conduire des accouchements difficiles et pathologiques, exécuter des interventions obstétricales (césariennes, suture de déchirures du col, du périnée, etc.);
- prendre en charge le nouveau-né, en collaboration avec la sage-femme et le pédiatre;
- après l'accouchement, contrôler l'état de la patiente et traiter des troubles éventuels.

Environnement de travail

La pratique de la gynécologie et de l'obstétrique amène les médecins à se préoccuper de problèmes sociaux, car ils sont confrontés à des questions telles que la contraception, la stérilisation et l'avortement. Ils jouent également un rôle important de confident et de conseillers.

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en gynécologie et obstétrique s'acquiert après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus (polycliniques, cliniques et hôpitaux).

Durée

- 5 ans de formation totalement spécifique, dont:
- 6 mois minimum de consultation ambulatoire dans une polyclinique de gynécologie-obstétrique;
 - 6 mois de stage pratique possible dans des cabinets médicaux de gynécologie-obstétrique.

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique.

Contenu

Gynécologie

- diagnostic et traitement non-opératoire d'affections gynécologiques ainsi que de troubles psychosomatiques;
- gynécologie opératoire;
- examens de dépistage et de diagnostic précoce;
- conseils (stérilité, planification familiale, régulation des naissances, interruption de grossesse, sexualité, etc.);
- médecine de la reproduction et endocrinologie;
- diagnostic échographique, infectiologie;
- médecine préventive, sénologie, soins de suivi, etc.

Obstétrique

- diagnostic et surveillance de la grossesse, dépistage des grossesses à risque;
- diagnostic obstétrical, y compris le diagnostic radiologique et échographique, et les méthodes de surveillance foetale avant et pendant l'accouchement;
- surveillance de l'accouchement, opérations obstétricales;
- réanimation primaire du nouveau-né et de la mère;
- prise en charge des accouchées, troubles psychosomatiques pendant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale;

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de la Fédération des médecins suisses FMH www.fmh.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à mettre en confiance autrui
- Ecoute et compréhension d'autrui
- Disponibilité
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Désir de soigner les autres
- Résistance nerveuse
- Sens de l'observation

Perspectives professionnelles

La plupart des gynécologues s'installent à leur compte, d'autres envisagent une carrière hospitalière.

La loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins, et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Diplômes

En 2018, 84 diplômes de spécialistes en gynécologie et obstétrique ont été délivrés en Suisse.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers, de la spécialité et de l'activité.

Actuellement, les sciences médicales connaissent un développement rapide. Les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

La Fédération des médecins suisses (FMH) dispense à ses membres des formations approfondies (3 ans) qui aboutissent à des attestations de formation complémentaire et des certificats d'aptitude technique.

Les médecins spécialistes en gynécologie et obstétrique peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- en gynécologie-obstétrique opératoire;
- en oncologie gynécologique;
- en obstétrique et médecine foeto-maternelle;
- en gynécologie et en obstétrique psychosomatique;
- en uro-gynécologie;
- en endocrinologie gynécologique et médecine de la reproduction.

La formation continue mise sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses, l'industrie pharmaceutique, revêt les formes les plus diverses: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en anesthésiologie/Médecin spécialiste en anesthésiologie
- Médecin spécialiste en chirurgie/Médecin spécialiste en chirurgie
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en pédiatrie/Médecin spécialiste en pédiatrie
- Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie/Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie
- Médecin spécialiste en radiologie/Médecin spécialiste en radiologie
- Sage-femme HES/Sage-femme HES

Adresses

Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)
Secrétariat central
Bahnhofplatz 10
Case postale 8650
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 4488
<http://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)
Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale 300
3000 Berne 15
Tél.: 031 359 1111
<http://www.fmh.ch>

Gynécologie suisse
Altenbergstrasse 29
Administration
Postfach 686
3000 Berne 8
Tél.: 031 313 88 55
<http://www.sggg.ch>